

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

BREVET D'ÉTAT D'ANIMATEUR TECHNICIEN DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA JEUNESSE

Sur proposition du jury régional de LYON réuni en séance plénière le 5 juillet 1993

LE BREVET D'ÉTAT D'ANIMATEUR TECHNICIEN DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA JEUNESSE

SPÉCIALITÉ : Activités culturelles et d'expression OPTION : Pratique culturelle, faire et voir :
du théâtre, de la musique, de la
danse

est délivré à Monsieur PONSOT Olivier

épouse : _____ né(e) le 31 décembre 1970 à : STE COLOMBE (69)

en application du décret n° 86-687 du 14 mars 1986.

À LYON, le 5 juillet 1993

Pour certification conforme :

N° 69.93.146

LES DIRECTEURS RÉGIONAUX

Le Directeur régional de la Jeunesse et des Sports,

Le titulaire,

Georges GONZALEZ